

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

Nombre de membres :

Afférents : 15

En exercice : 15

Votants : 15

Pouvoir : 2

SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

Date convocation :

30/06/2026

Date affichage :

30/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le 06 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame COUSTILLAS Stéphanie, Maire.

Présents : Mme COUSTILLAS Stéphanie, Maire ; M ROCHE Jean-Philippe, 1^{er} adjoint ; Mme RENON Delphine, 2^{ème} adjointe ; M MAGNOU Gilbert, 3^{ème} adjoint ; Mme ROUGÉ Béatrice, 4^{ème} adjointe.

BOISSEUILH-MONTET Enora, BOUKHALO Sébastien, CALAVIA Richard, LEBLANC Valérie, MONTMOULINET Mickaël, RENON David, RODRIGUES Antonio, STOLPNER Mirentchu

Absents excusés : Aurélie AMBERT et Frédéric ROYER

Formant la majorité des membres en exercice.

A été nommée secrétaire : Delphine RENON

2026-32 :

Objet de la délibération : Attribution subventions aux associations exercice 2026

Madame Le Maire propose d'attribuer le montant des subventions suivant la répartition suivante pour l'exercice 2026 :

Nom de l'association	Montant
FRANCE PARKINSON	75 €
FFR RANDONNEE	59 €
ACCA	400 €
HNP	100 €
VMEH 24	75 €
ASSOCIATION DE PECHE	300 €
AMICALE LAIQUE	300 €
URCA	500 €
FNACA	50 €
CACC	700 €
LES PIEDS DANS L'HERBE	75 €
SOS CHATS LIBRES	75 €
PREVENTION ROUTIERE	50 €
FRANCE ALZHEIMER	75 €
LES PETITS TROUBADOURS	300 €
COMITÉ DES FÊTES	2 100 €
DON DU SANG HAUTEFORT	120 €
LA PUCE A L'OREILLE	250 €

LES RESTOS DU COEUR	75 €
LIGUE CANCER	75 €
DES BOULES AU NEZ	75 €
POMPIERS EXCIDEUIL	75 €
SOUVENIR FRANCAIS	50 €
SECOURS POPULAIRE	75 €

Soit un total de 6 029 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la répartition des subventions aux associations pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 16 juillet 2026

Madame Le Maire

Stéphanie COUSTILLAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401202-20260706-2026_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/07/2026

Publication : 20/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉPARTEMENT

DORDOGNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVEIX-CUBAS

Nombre de membres :

Afférents : 15

En exercice : 15

Votants : 15

Pouvoir : 2

SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

Date convocation :

30/06/2026

Date affichage :

30/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le 06 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame COUSTILLAS Stéphanie, Maire.

Présents : Mme COUSTILLAS Stéphanie, Maire ; M ROCHE Jean-Philippe, 1^{er} adjoint ; Mme RENON Delphine, 2^{ème} adjointe ; M MAGNOU Gilbert, 3^{ème} adjoint ; Mme ROUGÉ Béatrice, 4^{ème} adjointe.

BOISSEUILH-MONTET Enora, BOUKHALO Sébastien, CALAVIA Richard, LEBLANC Valérie, MONTMOULINET Mickaël, RENON David, RODRIGUES Antonio, STOLPNER Mirentchu

Absents excusés : Aurélie AMBERT et Frédéric ROYER

Formant la majorité des membres en exercice.

A été nommée secrétaire : Delphine RENON

2026-33 :

Objet de la délibération : Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Le conseil municipal,

Vu le Code Général de Fonction Publique et notamment son article L332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels territoriaux indisponibles ;

Sur le rapport de Madame Le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'autoriser Madame Le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique précité pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ;

- de charger le maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil,

- que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la l'échelle indiciaire du cadre d'emplois concerné.
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 16 juillet 2026

Madame Le Maire

Stéphanie COUSTILLAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401202-20260706-2026_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2026

Publication : 20/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉPARTEMENT

DORDOGNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

Nombre de membres :

Afférents : 15

En exercice : 15

Votants : 15

Pouvoir : 2

SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

Date convocation :

30/06/2026

Date affichage :

30/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le 06 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame COUSTILLAS Stéphanie, Maire.

Présents : Mme COUSTILLAS Stéphanie, Maire ; M ROCHE Jean-Philippe, 1^{er} adjoint ; Mme RENON Delphine, 2^{ème} adjointe ; M MAGNOU Gilbert, 3^{ème} adjoint ; Mme ROUGÉ Béatrice, 4^{ème} adjointe.

BOISSEUILH-MONTET Enora, BOUKHALO Sébastien, CALAVIA Richard, LEBLANC Valérie, MONTMOULINET Mickaël, RENON David, RODRIGUES Antonio, STOLPNER Mirentchu

Absents excusés : Aurélie AMBERT et Frédéric ROYER

Formant la majorité des membres en exercice.

A été nommée secrétaire : Delphine RENON

2026-34 :

Objet de la délibération : FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE A L'EPCI

Vu l'article L.5214-16 V du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord n° CC-DC-2021-001 du 11/03/2021 "Adoption du pacte de gouvernance"

Vu la délibération de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord n° CC-DC-2026-066 du 25/06/2026 adoptant le " Plan de financement - Travaux de gestion des eaux pluviales à St Martial Laborie - commune de Cherveix Cubas"

Considérant les termes du pacte de gouvernance adopté : "Elles (les communes) seront amenées à partager à parts égales avec l'EPCI, l'autofinancement nécessaire à la réalisation d'un investissement, une fois déduites les subventions obtenues".

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les communes sont appelées au financement des travaux d'investissement réalisés par la Communauté de communes les concernant selon les modalités prévues dans le pacte de gouvernance.

Elle expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de gestion des eaux pluviales suite à de multiples inondations survenues au niveau d'habitations sises à Saint Martial Laborie.

L'entreprise étant retenue et les travaux réalisés, Madame le Maire précise qu'il convient d'adopter le plan de financement définitif des travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Travaux de gestion des eaux pluviales	8 622.50 €	Fonds de concours Commune de de Cherveix Cubas	4 311.25 €
		Autofinancement CCILAP	4 311.25 €
TOTAL HT	8 622.50 €	TOTAL HT	8 622.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours à la Communauté de communes Isle Loue Auvézère pour le financement de l'opération, à hauteur 4 311.25 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toute opération nécessaire au paiement de ce fonds de concours.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

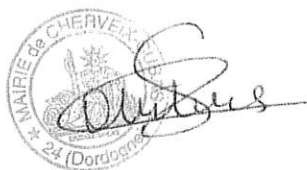
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 16 juillet 2026

Madame Le Maire

Stéphanie COUSTILLAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401202-20260706-2026_34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2026

Publication : 20/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

